

AVIS D'ANNULATION

CONSULTATION OUVERTE N° : 12/DAM/ARPCE/2025 DANS LE CADRE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DU SYSTEME DE TELEPHONIE PABX DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (A.R.P.C.E) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation ouverte N° : 12/DAM/ARPCE/2025, relative à la maintenance préventive et curative du système de Téléphonie PABX, de l'autorité de régulation de la poste et des communications électroniques « ARPCE », que **la consultation ouverte est annulée**, pour motif d'intérêt général et ce, conformément à l'Article 26 du cahier des charges N° :09/DAM/ARPCE/2025, qui stipule que : « *Le service contractant se réserve le droit d'annuler, à tout moment pendant toute la phase de passation, la procédure et/ou l'attribution provisoire.* ».